



Ce document est rédigé l'ACLR, opérateur du TB10 F-GOIK. Il est rappelé que les opérations de cet aéronef sont couvertes par la PARTIE NCO du règlement mentionné dans réf [2].

La LME liste les équipements pouvant être temporairement inopérants et soumet le vol à d'éventuelles conditions. Elle s'applique règlementairement jusqu'au moment où l'avion sort du parking.

Si une panne se produit après la sortie du parking, toute décision de poursuivre le vol est portée à l'appréciation du pilote. Celui-ci peut se référer à la LME comme aide à la décision.

En cas de doute ou si l'avion est sur terrain extérieur, le pilote peut prévenir un responsable de l'aéroclub pour l'aider à prendre une décision ou définir des modalités de dépannage ou de rapatriement.

Après le vol, le pilote informera un responsable du club (responsable technique, vice-président, chef pilote) et en fonction, reportera l'anomalie dans la case « observation » du carnet de route.

## 1. MODALITÉS D'EMPLOI

***Tout équipement à bord d'un avion et non traité par cette liste doit être en état de fonctionnement s'il est relatif à la sécurité ou à l'exécution du vol envisagé par le commandant de bord.***

***Si l'équipement est traité par cette liste, le nombre d'équipements restants en état de fonctionnement doit au moins être égal au « nombre requis pour départ en l'état » :***

- Si le nombre requis est égal au nombre de systèmes ou d'équipements installés, toute panne engendre un **NOGO** (indiqué en colonne REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION).
- Si le nombre requis est inférieur au nombre de systèmes ou d'équipements installés, le vol peut être effectué sous réserve des conditions indiquées dans la colonne REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION. Si les conditions ne sont pas satisfaites : **NOGO**.

**Délai de rectification, hors journée de découverte de la panne** (élément destiné au responsable technique) :

A : Aucun délai spécifié

B : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 3 jours

C : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 10 jours

D : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 120 jours


## 2. AMMENDEMENTS ET REFERENCES

### Amendements

La MEL peut être amendée. Dans ce cas, la nouvelle version est envoyée à l'autorité compétente moins de 90 jours de la date d'entrée en vigueur du document.

### Références

1. Regulation (EC) No. 216/2008 (Basic regulation)
2. Regulation (EU) No. 965/2012 (AIR OPS)
3. Règlement intérieur de l'ACLR
4. Manuel d'Exploitation de l'ACLR
5. Manuel de vol de l'avion

	<b>Liste Minimale d'Équipements (LME)</b> <b>TB10 - F GOIK</b>	Edition 3
		Date: 30/09/2022

SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION			
		NOMBRE INSTALLÉ		
		NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT		
		REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION		
<b>21 CONDITIONNEMENT</b>				
1 Chauffage et ventilation	C	1	0	Bloquer en position fermée (poussés) avant mise en route
<b>23 COMMUNICATIONS</b>				
1.1 VHF	D	2	1	
1.2 VHF	A	2	0	Vol possible sous condition de vue du sol, hors EAC et de jour
2- Intercom	D	1	0	Vol autorisé avec Haut parleur + micro main, hors vols avec plus d'un membre d'équipage (cas des vols d'instruction)
3- Haut parleur	D	1	0	Vol autorisé avec casque
4- Micro main	D	1	0	Vol autorisé avec casque
5- Transpondeur	A	1	0	Vol possible de jour en espace G uniquement
<b>24 CIRCUIT ELECTRIQUE</b>				
1- Alternateur	/	1	1	<b>NOGO</b>
2- Voltmètre	B	1	0	Vol possible sous réserve que le témoin de sous-tension <b>et</b> l'indicateur multifonctions type DAVTRON fonctionnent Surveillance de la tension de bord par l'indicateur multifonctions type DAVTRON (U>25V)
3- Témoin de sous-tension	B	1	0	Vol possible sous réserve que le voltmètre <u>ou</u> l'indicateur multifonctions DAVTRON <b>et</b> l'ampèremètre fonctionnent <b>Avec surveillance accrue de la charge par l'ampèremètre et de la tension de bord (U&gt;25V)</b>
4- Ampèremètre	B	1	0	Vol possible sous réserve que le témoin de sous-tension <b>et</b> le voltmètre <u>ou</u> l'indicateur multifonctions DAVTRON fonctionnent <b>Surveillance accrue de la tension de bord (U&gt;25V)</b>
5- Interrupteurs-breakers vol de jour	B	9	5	Tous sauf : Feux de NAV, Pitot, Phares
6- Interrupteurs-breakers vol de nuit	B	9	8	Tous sauf un des deux phares



SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION			
		NOMBRE INSTALLÉ		
		NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT		
		REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION		
<b>25 EQUIPEMENTS</b>				
1- Verrouillage siège avant	/	2	2	<b>NOGO</b>
2- Réglage siège avant	B	2	0	Peut-être inopérant si le réglage convient
3- Ceintures et harnais	B	4	1	Peut-être inopérant si siège inoccupé
4- Horamètre	B	1	0	
5- ELT	/	1	1	<b>NOGO</b>
6- Trousse de premiers secours	/	1	1	<b>NOGO</b>
7- Extincteur à main	A	1	0	
8- Gilets de sauvetage	/	X	X	X = nb de personnes à bord Indispensable si vol plané ne permet pas de rejoindre la côte ou si D>50 Nm
<b>27 COMMANDES DE VOL</b>				
1- Cde Volets bloqués 0°	A	1	0	Sous réserve des performances compatibles sur les terrains départ, arrivée et déroutements
2- Cde Volets bloqués > 0°	/	1	1	<b>NOGO</b>
3- Indicateur position volets	A	1	0	Vérification visuelle de la position des volets
4- Commande de trim man.	/	1	1	<b>NOGO</b>
6- Avert. de décrochage	/	1	1	<b>NOGO</b>
<b>28 CIRCUIT CARBURANT</b>				
1- Pompe auxiliaire	/	1	1	<b>NOGO</b>
2- Robinet sélecteur carb.	/	1	1	<b>NOGO</b>
3- Purges réservoirs	/	2	2	<b>NOGO si fuite ou contamination</b>
4- Jaugeurs	A	2	0	Utiliser tous les moyens disponibles pour mesurer le volume de carburant avant le départ et augmenter éventuellement la réserve « commandant de bord » en fonction du type de vol effectué.
5- Indicateur de P. carb.	/	1	1	<b>NOGO</b>
<b>30 PROTECTION ANTI GIVRAGE</b>				
1- Réchauffage pitot	C	1	0	Sous condition vol de jour et pas de conditions givrantes prévues
<b>32 TRAIN D'ATTERRISSAGE</b>				
1- Frein de Park	C	1	0	Prévoir moyen d'immobiliser l'avion sur l'aire de stationnement
<b>33 ECLAIRAGE</b>				
1- Feux anticollision	C	3	0	Mise en route sur aire dégagée et sous réserve vol de jour SR-SS
2- Feux de navigation	C	3	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
3.1- Phare d'atter. / Roulage	C	2	1	
3.2- Phare d'atter. / Roulage	C	2	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
4- Eclairage tableau de bord	D	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
5- Eclairage cabine	D	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
6- Lampe de secours	A	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS



SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION				REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION
	NOMBRE INSTALLÉ				
	NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT				
<b>34 NAVIGATION</b>					
1- Altimètre	/	1	1	<b>NOGO</b>	
2- Variomètre	A	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS	
3- Horizon artificiel	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS et <b>pas de survol maritime</b>	
4- Compas magnétique	/	1	1	<b>NOGO</b>	
5-Conservateur de cap	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS <b>Traversée maritime interdite</b>	
6- Anémomètre	/	1	1	<b>NOGO</b>	
7- Indicateur de virage	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS	
8- Indicateur de dérapage	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS	
9- Montre	A	1	0	Sous réserve que le pilote soit équipé d'une montre personnelle	
10- VOR	B	2	0	Sous réserve vol avec vue du sol et de jour <b>Traversée maritime interdite</b>	
11- Radiocompas	D	1	0		
12- GPS	C	1	0	Sous réserve vol avec vue du sol et de jour <b>Traversée maritime interdite</b>	
<b>37 VACUUM</b>					
1- Voyant circuit dépression	C	1	0	Vol de nuit ou sans vue du sol interdits <b>Traversée maritime interdite</b>	
2- Manomètre dépression	C	1	0	Sous réserve vol avec vue du sol et de jour fonctionnement correct de l'horizon artificiel et du conservateur de cap. <b>Traversée maritime interdite</b>	
<b>77 CONTROLE MOTEUR</b>					
1- Tachymètre	/	1	1	<b>NOGO</b>	
2- Pression d'admission	/	1	1	<b>NOGO</b>	
3- Commande d'hélice	B	1	0	Sous réserve hélice plein petit pas	
4- T°C huile	/	1	1	<b>NOGO</b>	
5- Pression huile	/	1	1	<b>NOGO</b>	
6- Voyant pression d'huile	/	1	1	<b>NOGO</b>	
7- EGT	B	1	0		
8- Température carburateur	B	1	0	Appliquer les consignes classiques de vol par température faible	